

Checklist : Réussir votre projet d'extension en bois

1. Études de faisabilité et conception

- Vérifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes (emprise au sol, hauteur, matériaux).
- Réaliser une étude de sol (G2) pour valider le type de fondations nécessaires.
- Définir le type d'extension : ossature bois, poteaux-poutres ou module préfabriqué.
- Établir un budget prévisionnel incluant les travaux, les honoraires d'architecte et les taxes (Taxe d'aménagement).

2. Démarches administratives

- Dépôt d'une Déclaration Préalable de travaux (DP) pour une extension entre 5m² et 20m² (ou 40m² en zone urbaine).
- Dépôt d'un Permis de Construire si la surface totale après travaux dépasse 150m² ou si l'extension dépasse 20m²/40m².
- Recours obligatoire à un architecte si la surface de plancher totale dépasse 150m².
- Affichage du panneau réglementaire sur le terrain dès l'obtention de l'autorisation.

3. Choix techniques et performance

- Sélectionner l'essence de bois (classe 3 ou 4 pour l'extérieur) : Douglas, Mélèze, Red Cedar ou bois autoclavé.
- Prévoir l'isolation thermique (laine de bois, ouate de cellulose) pour respecter la RE2020.
- Choisir le type de fondations : plots béton, vis de fondation ou dalle béton traditionnelle.
- Anticiper le système de chauffage et la ventilation (VMC double flux recommandée).

4. Suivi de chantier et réception

- Souscrire une assurance Dommages-Ouvrage avant le démarrage des travaux.
- Vérifier les attestations d'assurance décennale de chaque artisan intervenant.
- Organiser des réunions de chantier régulières pour valider l'avancement.
- Réaliser une réception de chantier formelle avec procès-verbal et levée des éventuelles réserves.